



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le **4 août 2025 à 19 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

9, avenue Winchester (lot 1 581 093)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à régulariser une situation existante d'empiètement des escaliers d'accès avant dans l'alignement de construction avant à moins de 0,60 mètre du trottoir, et ce, malgré le fait que l'article 5.2.3.3 du *Règlement de zonage 1303* qui stipule que « Les escaliers conduisant à ces galeries, balcons, perrons ou à l'entrée du bâtiment peuvent empiéter dans l'alignement de construction à la condition d'être érigés à une distance minimale de 2 pieds (0,60 mètre) du trottoir, ou en l'absence de trottoir, de la bordure de la rue. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la Ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser en personne au comptoir du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, ou par courriel à permis@westmount.org.

FAIT à Westmount, ce mardi 15 juillet 2025.

Me Paule Geoffroy Béliveau
Greffière de la ville